



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail

École supérieure du travail

YOU'LL
NEVER
WORK
ALONE



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

CHAMBER
OF COMMERCE
LUXEMBOURG
POWERING BUSINESS



CHAMBRE
DES MÉTIERS
LUXEMBOURG

PROGRAMME MARS 2026 - FÉVRIER 2027

Formations pour les délégués du personnel

MANDAT 2024-2029



Cette offre est issue du programme quinquennal
« Formations pour les délégués du personnel – Mandat 2024-2029 ».

Elle s'adresse à tous les délégués du personnel, qu'ils soient titulaires ou suppléants.

Deutsche Ausgabe erhältlich
www.est.public.lu
www.csl.lu



Informations pratiques



INSCRIPTIONS

École supérieure du travail (EST)
www.est.public.lu
estinfo@est.etat.lu
T. +352 247 86 202

L'EST est aussi à votre disposition
au **bureau de permanence au CEFOS à Remich.**

N'hésitez pas à venir nous rencontrer!
T. +352 247 86 132



NIVEAUX

- **Les cours N1** font partie intégrante du tronc commun de la formation des délégués du personnel.
- **Les cours N2** font partie des formations qui communiquent de l'information appliquée à des exemples concrets auxquels les délégués du personnel sont confrontés.
- **Les cours N3** font partie des formations qui permettent aux délégués du personnel de s'entraîner à l'application de leurs connaissances et l'amélioration de leurs pratiques.



HORAIRES

Entre 08h00 et 17h00 avec une heure de pause déjeuner.

L'horaire sera précisé dans la confirmation de la formation.



LANGUES

- luxembourgeois (LU)
- français (FR)
- allemand (DE)
- l'organisation de certains cours en anglais ou portugais est possible sur demande motivée

Les supports de cours sont disponibles en français et en allemand. Pour les formations de base, les supports sont également disponibles en anglais et en portugais.



PUBLIC CIBLE

- **Délégués du personnel**
Membre titulaire 1^{er} mandat
Membre suppléant 1^{er} mandat
Membre titulaire
Membre suppléant
- **Délégués à l'égalité**
- **Délégués à la sécurité et à la santé**



LIEU

**Centre de formation et de séminaires (Cefos)
de la Chambre des salariés**

12, rue du Château | L-5516 Remich
www.cefos.lu | cefos@cefos.lu
T. +352 274 94 500

Droit à la formation des délégués du personnel

Les délégués du personnel ont droit à un congé formation, dépendamment de leur rôle au sein de la délégation et de la taille de l'entreprise dans laquelle ils exercent leur mandat.

Pour une entreprise de 15 à 49 salariés	Heures/mandat
Membre titulaire 1 ^{er} mandat	40h sur 5 ans + 16h*
Membre suppléant 1 ^{er} mandat	20h sur 5 ans + 8h*
Membre titulaire	40h sur 5 ans
Membre suppléant	20h sur 5 ans

Pour une entreprise de 50 à 150 salariés	Heures/mandat
Membre titulaire 1 ^{er} mandat	80h sur 5 ans + 16h*
Membre suppléant 1 ^{er} mandat	40h sur 5 ans + 8h*
Membre titulaire	80h sur 5 ans
Membre suppléant	40h sur 5 ans

Pour une entreprise > 150 salariés	Heures/an
Membre titulaire 1 ^{er} mandat	40h par an + 16h*
Membre suppléant 1 ^{er} mandat	20h par an + 8h*
Membre titulaire	40h par an
Membre suppléant	20h par an

Délégués à l'égalité / à la sécurité / à la santé de toute entreprise > 15 salariés	Heures/mandat
Délégué à l'égalité	2 x 4h** par an
Délégué à la sécurité et à la santé 1 ^{er} mandat	40h** sur 5 ans + 10h*
Délégué à la sécurité et à la santé	40h** sur 5 ans

* Les heures de congé-formation attribuées pour le 1^{er} mandat. Ces heures étaient à prendre **jusqu'au 31 mars 2025**.

** Pour le délégué à l'égalité, ce contingent d'heures s'ajoute à celui alloué au délégué du personnel. Il en est de même pour le délégué à la sécurité et à la santé, si ce dernier a été nommé parmi les membres de la délégation

Des formations adaptées aux besoins des délégués du personnel

N1 - NIVEAU 1 : UN PARCOURS INTRODUCTIF

Un parcours introductif qui prépare aux rôles et aux missions des délégués du personnel.

Les formations de base :

- FD-1 L'exercice du mandat de délégué du personnel
- FD-2 Le rôle du délégué à la sécurité et à la santé
- FD-3 Le rôle du délégué à l'égalité

Dans les formations **(N1)**, les délégués du personnel s'approprient :

- des connaissances indispensables pour comprendre leurs rôles et leurs missions tels que définis par la loi ;
- s'approprient les moyens à leur disposition pour se former, pour agir et pro-agir.

N2 - NIVEAU 2 : UN ENSEMBLE DE FORMATIONS THÉMATIQUES

Un ensemble de formations thématiques qui visent l'acquisition de connaissances et de compréhension dans différents domaines.

Dans les formations **(N2)**, les délégués du personnel :

- comprennent les impacts potentiels par des exemples concrets ;
- contribuent aux discussions et à la recherche de solutions ;
- s'outillent pour participer au dialogue social dans l'entreprise.

N3 - NIVEAU 3 : DES FORMATIONS PRATIQUES DE MISES EN SITUATION

Des formations pratiques qui placent les délégués au centre du dispositif d'apprentissage et qui leur permettent de consolider l'acquisition de connaissances, de comprendre, de développer des compétences d'analyse et de recherche de solutions, d'appliquer et d'améliorer leurs pratiques en continu et de se constituer au fur et à mesure une boîte à outils adaptée à leur situation individuelle.

Dans les formations **(N3)**, les délégués du personnel :

- s'entraînent à la résolution de cas pratiques et à la recherche de solutions ;
- s'échangent entre pairs ;
- sont mis dans des situations réelles d'intervention ;
- se constituent une boîte à outils personnalisée.

Certaines formations de **niveau 2** et **toutes** les formations de **niveau 3** font l'objet de **recommandations spécifiques** que vous pouvez consulter dans la **brochure quinquennale** ou dans l'offre de formation sur le site de l'EST : www.est.public.lu

Pour toute question concernant les formations : formationsdelegues@csl.lu
ou l'organisation : estinfo@est.etat.lu

Programme

mars 2026 - février 2027



Descriptifs
des formations

#1	LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)
FD-1	L'exercice du mandat de délégué du personnel (formation de base)	N1	1	FR	3 mars 2026 24 avril 2026 18 mai 2026 16 juillet 2026 6 octobre 2026 5 novembre 2026 3 février 2027
				LU	18 mars 2026 17 juin 2026 21 septembre 2026 30 novembre 2026
				DE	4 mai 2026 1 juillet 2026 21 octobre 2026 18 février 2027
				EN	2 avril 2026 11 septembre 2026 19 janvier 2027
				PT	2 juin 2026 20 novembre 2026
FD-1.3	Les types de contrats de travail et la modification d'une clause essentielle	N2	1	FR	23 mars 2026 22 juillet 2026 2 février 2027
				LU	29 octobre 2026
				DE	19 mai 2026
FD-1.4	La fin du contrat de travail	N2	1	FR	22 avril 2026 15 septembre 2026 25 janvier 2027
				LU	28 octobre 2026
				DE	30 juin 2026
FD-1.5	La protection des données à caractère personnel	N2	0,5 (après-midi)	FR	27 avril 2026 21 juillet 2026 14 janvier 2027

Ce programme est susceptible de changements, restez informés, consultez régulièrement le site de l'EST www.est.public.lu et inscrivez-vous à la newsletter.

#2	SÉCURITÉ ET SANTÉ	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)
FD-2	Le rôle du délégué à la sécurité et à la santé au travail (formation de base)	N1	1	FR	9 mars 2026 19 juin 2026 16 septembre 2026 27 janvier 2027
				LU	14 avril 2026 8 octobre 2026
				DE	6 mai 2026 19 février 2027
				EN	28 mai 2026 13 novembre 2026
				PT	13 juillet 2026 1 décembre 2026
FD-2.1	L'organisation d'une tournée de contrôle	N2	1	FR	24 mars 2026 1 octobre 2026
				LU	10 juin 2026
				DE	15 janvier 2027
FD-2.2	La cybersécurité	N2	0.5 (matin)	FR	27 avril 2026 21 juillet 2026 14 janvier 2027
FD-2.4	Introduction à l'ergonomie et à la manutention	N2	1	FR	12 mars 2026 29 septembre 2026 12 janvier 2027
				LU	8 mai 2026 6 novembre 2026
				DE	24 juin 2026 17 février 2027
FD-2.5	La prise en charge de l'accident de travail	N2	1	FR	13 octobre 2026
				LU	3 décembre 2026
				DE	30 avril 2026
FD-2.6	Les différentes formes de reclassement professionnel interne et externe	N2	0.5 (matin)	FR	17 mars 2026 7 juillet 2026 13 janvier 2027
				LU	11 mai 2026
				DE	14 octobre 2026

#3	ÉGALITÉ	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)
FD-3	Le rôle du délégué à l'égalité (formation de base)	N1	1	FR	19 mars 2026 25 juin 2026 16 octobre 2026 20 janvier 2027
				LU	20 avril 2026 17 septembre 2026
				DE	12 mai 2026 25 février 2027
				EN	3 juin 2026 23 novembre 2026
				PT	9 novembre 2026
FD-3.1	Les discriminations sur le lieu de travail	N2	0,5 (matin)	FR	6 mars 2026 14 juillet 2026 5 février 2027
				LU	21 avril 2026 19 novembre 2026
				DE	4 juin 2026 7 octobre 2026

#5	ÉCONOMIE	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)
FD-5.3	La lecture d'une fiche de salaire et la rémunération du salarié	N2	1	FR	10 mars 2026 9 juillet 2026 26 janvier 2027
				LU	13 mai 2026
				DE	19 octobre 2026
FD-5.4	Le fonctionnement de l'entreprise	N2	0,5 (après-midi)	FR	30 octobre 2026
FD-5.5	Les traits caractéristiques de l'économie	N2	0,5 (matin)	FR	30 octobre 2026

#6	ORGANISATION DU TRAVAIL	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)
FD-6.1	Le rôle de la délégation dans la formation professionnelle	N2	1	FR	9 juin 2026 18 novembre 2026
				LU	15 avril 2026 23 février 2027
				DE	23 septembre 2026
FD-6.2	Le télétravail et la prévention des risques	N2	0,5 (après-midi)	FR	17 mars 2026 7 juillet 2026 13 janvier 2027
				LU	11 mai 2026
				DE	14 octobre 2026
FD-6.3	L'intelligence artificielle et l'implication de la délégation du personnel	N2	1	FR	25 mars 2026 7 septembre 2026 9 février 2027
				LU	12 novembre 2026
				DE	5 juin 2026
FD-6.5	Les tableaux de bord des ressources humaines et la gestion des âges	N2	1	FR	20 mai 2026 15 février 2027

#7	BIEN-ÊTRE	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)
FD-7.2	L'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle	N2	1	FR	24 septembre 2026 11 février 2027 17 février 2027
				LU	18 juin 2026
				DE	26 novembre 2026
FD-7.3	Les différents types de congés	N2	1	FR	28 avril 2026 27 octobre 2026
				LU	6 juillet 2026
				DE	27 janvier 2027

#8	COMMUNICATION	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)
FD-8.1	Les bases de la communication et de la médiation	N2	1	FR	4 mars 2026 29 juin 2026 10 novembre 2026
				LU	22 mai 2026 4 février 2027
				DE	16 avril 2026 22 septembre 2026
FD-8.2	La prise de parole en public	N2	1	FR	11 mars 2026 11 janvier 2027
				LU	11 juin 2026
				DE	2 octobre 2026
FD-8.3	La sensibilisation et la communication	N2	1	FR	20 mars 2026
				LU	21 janvier 2027
				DE	15 juillet 2026
FD-8.4	La préparation, la conduite et le suivi d'une réunion	N2	1	FR	29 avril 2026 2 décembre 2026
				LU	15 juin 2026 24 février 2027
				DE	30 septembre 2026
FD-8.20	La délégation du personnel : les outils du dialogue social (formation pratique)	N3	1	FR	3 avril 2026 18 septembre 2026 16 février 2027
				LU	26 juin 2026
				DE	27 novembre 2026
FD-8.21	La médiation sur le lieu de travail (formation pratique)	N3	1	FR	26 mars 2026 12 juin 2026 5 octobre 2026 22 janvier 2027
				LU	20 juillet 2026 22 février 2027
				DE	7 mai 2026 17 novembre 2026

**Pour toute question supplémentaire,
contactez-nous.**

EST – École supérieure du travail
1 porte de France | L-4360 Esch-sur-Alzette
T. +352 247 86 202 | estinfo@est.etat.lu



Besoin de versions imprimées ?

Des versions imprimées de la brochure 2024-2029 sont disponibles auprès de la CSL, n'hésitez pas à les demander au **+352 27 494 500** ou par courriel à l'adresse **formationsdelegates@csl.lu**.

Besoin d'assistance pour votre inscription ?

Les équipes de l'EST sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches d'inscription, n'hésitez pas à les contacter au **+352 247 86 202**.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail

École supérieure du travail

YOU'LL
NEVER
WORK
ALONE



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

CHAMBER
OF COMMERCE
LUXEMBOURG
POWERING BUSINESS



CHAMBRE
DES MÉTIERS
LUXEMBOURG